



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DE RUGBY



# Championnat Bourgogne - Franche Comté 2011/2012

## Règlement sportif

Au 13 Septembre 2011, Modifications en Bleus et en Gras

*Les Clubs régionaux de Bourgogne - Franche comté sont invités à participer aux Championnats Séries 2011/2012 organisés conjointement par les deux Comités Territoriaux.*

***Attribution de points phase qualificative***  
***Qualifications pour les Championnats de France***  
***Titres de Champion Bourgogne/Franche-Comté***  
***Montée en catégorie supérieure***

**Honneur :**

**Points attribués :**

victoire = 4 pts   nul = 2 pts   perdu = 0 pts

Bonus offensif: 1 point attribué si 3 essais ou plus que l'adversaire

Bonus défensif : 1 point attribué si défaite de 7 points ou moins au score

**Montées :**

Le n°1 et le n°2 de la phase qualificative montent en 3<sup>ème</sup> division fédérale.

Le champion BG/FC sera le vainqueur de la finale opposant le n°1 et le n°2 à l'issue de la phase qualificative.

**Qualification aux Championnats de France :**

N°1 : Champion BG/FC

N°2 : finaliste BG/FC

N°3 : 3<sup>ème</sup> de la phase qualificative Régionale

N°4 Barragiste contre Lyonnais 3

L'ensemble de ce règlement est sous réserve du respect des obligations (Cf Règlement généraux FFR et Règlement BG/FC).

## **Promotion d'honneur :**

### Points attribués :

Point(s) terrain(s): gagné = 4 pts nul = 2 pts perdu = 0 pt  
Bonus offensif: 1 point attribué si 3 essais ou plus que l'adversaire  
Bonus défensif : 1 point attribué si défaite de 7 points ou moins au score

### Montée :

Le n°1 de la phase qualificative monte en Honneur.

Le champion BG/FC sera le vainqueur de la finale opposant le n°1 et le n°2 à l'issue de la phase qualificative.

### Qualification aux Championnats de France :

N°1 : Premier de la phase qualificative  
N°2 : Deuxième de la phase qualificative  
N° 3 : Troisième de la Phase Qualificative

L'ensemble de ce règlement est sous réserve du respect des obligations (Cf Règlement généraux FFR et Règlement BG/FC).

## **Réserves Honneur et Réserves Promotion d'honneur :**

Points attribués : victoire = 3 pts nul = 2 pts perdu = 1 pt

### **Réserves Honneur :**

Jeu à 15 ; si moins de 16 joueurs sur la feuille de match : match à effectif incomplet. (cf : règle du jeu catégorie C)

Dans le cas d'un arrêt de match, les joueurs de l'équipe réserve responsable de l'arrêt de match pourront être mis sur la feuille de match de l'équipe 1 mais ne pourront pas rentrer pour le match de l'équipe 1.

**Réserves à 12** (promotion d'honneur) :

Si il y a moins de 13 joueurs sur la feuille de match: Ce match sera enregistré en Effectif incomplet pour une réserve à XII.

Dans le cas d'un arrêt de match, les joueurs de l'équipe réserve responsable de l'arrêt de match pourront être mis sur la feuille de match de l'équipe 1 mais ne pourront pas rentrer pour le match de l'équipe 1.

**Temps de jeu pour les réserves à XII : 2 X 30 Min.**

*Qualification au Championnat de France : Selon Finales Bourgogne-Franche Comté*

*Les matchs se dérouleront à 12 comme aux Championnats de France.*

**Demi-finale à 12** :

1. N°1 Réserve Honneur contre N°1 Réserve Promotion d'Honneur.
2. N°2 Réserve Honneur contre N°3 Réserve Honneur

**Finale à 12** : Les deux clubs Finalistes qualifiés pour le CF **sous réserve de validations fédérales.**

1/2 finale : 2 x 20 mns

Finale : 2 x 30 mns

Titre et qualification championnat de France des réserves :

Champion : n°1 BG/FC

Finaliste : n°2 BG/FC

Attention : possibilité d'évolution selon modification règles du jeu, nombre de qualifiés et règlements généraux

\*\*\*\*\*

**Réserves Série à 7** (1<sup>ère</sup> série):

Matches sur un demi-terrain, de 2 X 20 Min, matchs arbitrés par le LCA du club recevant sous la responsabilité du club recevant. Feuilles de matchs transmises aux arbitres officiant en première. **En cas d'absence de LCA du club recevant, ce sera le LCA du club visiteur qui officiera. En cas d'absence de LCA du club visiteur, c'est le club recevant qui sera responsable de la sanction financière (sanction financière 200€ - Sanction sportive : voir Règlement Généraux FFR article 442.)**

Type et règles du Jeu : Voir règlement jeu à 7 en annexe.

**Dimension du Terrain :**

**Largeur : de la ligne Médiane au 5 mètres de But.**

**Longueur : de touche à touche**

**Pas besoin de spécificité 1<sup>ère</sup> ligne pour les participants à la mêlée à 3 contre 3.**

Effectif : Maximum 12 Joueurs, Minimum 7 joueurs. Pas de MEI pour cette catégorie.

Obligation de démarrer à 7 et si une équipe se retrouve à moins de 5 Joueurs en cours de match l'équipe sera déclarée forfait. Egalement, si l'équipe démarre à moins de 7 joueurs.

\*\*\*\*\*

**1<sup>ère</sup> Série :**

Points attribués: victoire = 3 pts nul = 2 pts perdu = 1 pt

**Montée :**

Le n°1 de la phase qualificative monte en promotion d'honneur.

Le champion BG/FC sera le vainqueur de la finale opposant le n°1 et le n°2 à l'issue de la phase qualificative.

**Qualification aux Championnats de France :**

N°1 : Premier de la Phase Qualificative

N°2 : Deuxième de la Phase Qualificative

N°3 : 3<sup>ème</sup> de la phase qualificative Régionale

N°4 : 4<sup>ème</sup> de la phase qualificative barragiste contre Ile de France 6.

## **2<sup>ème</sup> Série :**

Points attribués: victoire = 3 pts nul = 2 pts perdu = 1 pt

### Montée :

Le n°1 de la phase qualificative monte en 1<sup>ère</sup> série.

Le champion BG/FC sera le vainqueur de la finale opposant le n°1 et le n°2 à l'issue de la phase qualificative.

### Qualification aux Championnats de France :

Premier de la Phase Qualificative : N°1

Deuxième de la Phase Qualificative: N°2

Troisième de la phase qualificative : N° 3

## **Modifications Règlementaires du 17 Septembre 2011 fonctionnement du championnat de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Séries.**

**Vous trouverez ci-dessous le fonctionnement de la poule de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Séries pour la saison 2011 – 2012.**

## **3<sup>ème</sup> – 4<sup>ème</sup> Séries :**

Points attribués: victoire = 3 pts nul = 2 pts perdu = 1 pt

Suite aux désistements de deux clubs, le fonctionnement établi au départ en deux phases est remplacé par un fonctionnement avec une poule unique de 10 Clubs.

### Montées :

**Le n°1 de la phase qualificative monte en 2<sup>ème</sup> série.**

**Le n°2 de la phase qualificative monte en 3<sup>ème</sup> Série.**

Le jour des finales régionales :

- 2 Demi-Finales en 2 X 20 Min :

N°1 de la phase qualificative contre le N°4 de la phase qualificative.

N°2 de la phase qualificative contre le N°3 de la phase qualificative.

- 1 Finale entre les deux vainqueurs des demi-finales.

Le champion BG/FC 3<sup>ème</sup> Série sera le vainqueur de la finale. Le perdant de la Finale sera le champion BG/FC 4<sup>ème</sup> Série

#### Qualification aux Championnats de France :

Premier de la Phase Qualificative : N°1 BG/FC 3<sup>ème</sup> Série.

Deuxième de la Phase Qualificative: N°1 BG/FC 4<sup>ème</sup> Série.

Troisième de la phase qualificative : Barragiste 4<sup>ème</sup> Série.

### **Précisions Règlementaires**

**La quantité de places qualificatives aux championnats de France restera soumise à l'attribution par la FFR aux 2 Comités.**

**Pour cette saison exceptionnelle, compte tenu des nouvelles directives en 3DF, Honneur et leurs conséquences sur les séries régionales, la mise en place de celle-ci a été effectuée en tenant compte des obligations régionales et fédérales et dans la mesure du possible des desideratas des clubs.**

**En conséquence, tous les clubs entrant dans la constitution du championnat régional seront qualifiés pour les championnats de France si les critères régionaux prédéfinis sont respectés (sauf LEMBAR 2 cf règlement Ci-joint).**

**Match à effectif incomplet :**

0 point terrain, **attention** : 2 MEI = un forfait.

**Qualification pour participer à une rencontre reportée (toute série) :**

Peuvent participer à une rencontre reportée, les joueurs régulièrement qualifiés à la date de la rencontre initialement prévue au calendrier des compétitions du Comité et non suspendus au jour où se déroule effectivement cette rencontre.

**Modification des dates du calendrier (match avancé ou permutation) :**

Pour être accepté par le Comité Gestionnaire, il sera fait l'application du règlement fédéral (art.311-1 et 311-2).

**Match reporté :**

Tout match remis quelle qu'en soit la cause sera programmé obligatoirement à la première date libre. Toutefois, lors d'un deuxième report, la décision réglementaire d'application de sanction sera laissée à l'appréciation du Comité Gestionnaire. (Pour des raisons géographiques).

**Banc de touche :**

Un entraîneur ou un adjoint terrain ne peut pas être un joueur titulaire. Il ne peut être que joueur remplaçant.

S'il rentre sur l'aire de jeu en cours de match, il ne sera pas remplacé sur le banc de touche.

S'il sort en cours de rencontre, il ne pourra reprendre sa fonction sur le banc de touche

**Rencontres officielles :**

**Heure des rencontres officielles :**

**Equipe 1 :** dimanche 15H00

**Equipe 2 :** dimanche 13H30 – **équipe 2 à 7 (Réserve 1<sup>ère</sup> Série) : 14H00 (sauf pour LEMBAR 2 à 13H30)**

**Les feuilles de match des équipes réserves devront être envoyées par l'arbitre (ou le LCA) de l'équipe 1, si il n'y a pas de rapport à établir par l'arbitre (ou le LCA) de l'équipe réserve.**

**Article 230 – Rappel :**

Une équipe réserve responsable d'un arrêt de match peut éventuellement se servir de ses joueurs (non sanctionnés par l'arbitre) pour figurer comme remplaçant sur la feuille de match de l'équipe une mais en aucun cas ne peuvent rentrer sur le terrain même temporairement.

**Article 430 - Réclamation concernant un joueur inscrit sur la feuille de match :**

Cas N°1 : Le joueur cité est enlevé de la feuille de match et n'est pas remplacé.  
Réclamation non retenue.

Cas n°2 : Le joueur cité est maintenu – Commission des Règlements saisie.

Cas N°3 : Le joueur cité est enlevé et remplacé – Idem que le cas N°2. (article 230 des RG FFR).

### **Stabilotage des Cartes de qualification :**

Les arbitres ou les LCA devront stabiloter les cartes de qualifications des joueurs sanctionnés en fonction du carton mis (jaune ou rouge).

### **Délégué Sportif Territorial :**

#### Honneur et autres séries:

Un Délégué Sportif Territorial sera désigné à chaque rencontre de championnat honneur. La première fois que le club reçoit, ou pour son premier match à domicile, il règlera le Délégué Sportif Territorial, ensuite le Comité Territorial du lieu de déroulement de la rencontre prendra tout en charge. Sauf si les Délégués sont présents suite à des sanctions prises par la Commission de discipline. Dans tous les cas, le Délégué Sportif Territorial devra être présent avant le coup d'envoi de la réserve, et veiller au respect du bon déroulement administratif et sportif du match de l'équipe réserve.

#### Autres séries :

Un Délégué Sportif Territorial pourra être désigné à la suite de sanction(s) disciplinaire(s) de plus de 30 jours de suspension par dossier et sera à la charge du club sanctionné.

## Règlement financier

Concernant les compétitions d'honneur à 4<sup>ème</sup> série, il sera fait application, en intégralité, du règlement FFR, hormis les frais d'arbitrage, de discipline et d'engagement des équipes.

Frais d'arbitrage :

CATEGORIE MATCH	ARBITRE	JUGE DE TOUCHE
CHAMPIONNAT B. / F.C.  HONNEUR  PROMOTION HONNEUR  SERIES TERRITORIALES	Forfait          160 €	0,39 €/Km jusqu'à          750 kms
RESERVES HONNEUR	Forfait          110€	

**LCA :**

**75€ d'indemnités représentative de frais pour Equipe 1 de Fédération. Il ne peut être demandé aucune indemnité kilométrique.**

**50€ d'indemnités représentative de frais pour tout autre niveau. Il ne peut être demandé aucune indemnité kilométrique.**

**Attention : pas défraiement des LCA sur les réserves à 7 de 1<sup>ère</sup> série.**

Frais Délégués sportifs

Franche-Comté:

0.39€/km + 50€ d'indemnités forfaitaires. (plafond de 120€)

Bourgogne :

0.39€/km + 50€ d'indemnités forfaitaires. (plafond de 120€)

Sanctions financières disciplinaires et règlementaires:

Comités Territoriaux de Bourgogne et de Franche-Comté:

- Cartons jaunes : 20 €
  
- Cartons rouges : 150 €

Sanctions Financières règlementaires : application du règlement financier fédéral.

**En cas d'absence de point de règlement dans ce document, il sera fait application des Règlements Généraux de la Fédération Française de Rugby.**

.....

## CONTROLE DES OBLIGATIONS

### SAISON 2011-2012

*Le 10 mars : contrôle des clubs qualifiables pour le Championnat de France. Liste officielle transmise aux clubs – site internet et lettre à la FFR.*

*Au 31 mars : suite à une demande de la FFR, les clubs ne respectant pas les critères FFR seront mentionnés à la FFR par écrit.*

*Le retrait de point éventuel pour non respect des obligations d'arbitrage interviendra à l'issue de la phase qualificative.*

*Les critères :*

*Obligatoires pour démarrer la saison :*

**1. En Honneur :**

Respect des critères FFR : Réserve à XV, engagement moins de 17 ou Moins de 19 ans seul ou en rassemblement **Bénéficiaire** (10 Joueurs minimum), Ecole de rugby de moins de 15 Ans active (22 licenciés).

**2. En Promotion d'honneur:**

Réserve à XII, plus école de rugby de moins de 15 Ans active (15 Licenciés).

**3. De 1<sup>ère</sup> Série :** Réserve à 7 obligatoire.

**4. De 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> Série :** aucune obligation pour le départ du championnat.

## **Obligatoires pour participer au Championnat de France :**

**Honneur** : voir critères ci-dessus.

**Promotion** : Réserve à XII plus une équipe de moins de 17 ans ou moins de 19 ans seul ou en rassemblement (10 Joueurs\* Minimum participants dans l'une des catégories d'âge Moins de 17 ou Moins de 19 Ans) ainsi qu'une école de rugby active de moins de 15 ANS (15 Joueurs).

A ce jour (1er Septembre), les clubs suivant ne sont pas qualifiables en Championnat de France (absence de Moins de 17 ou Moins de 19 ans en rassemblement) : Bourbon, Is sur Tille.

\*vérification établie fin mars possibilité de contrôle feuille de match non exclue.

### **De 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> Série :**

Ecole de rugby de moins de 15 Ans active (15 Licenciés).

Un courrier sera établi par les Comités Départementaux des équipes postulantes pour le championnat de France, stipulant le respect des obligations par ces dernières. (Articles 350 et 351 des Règlements Généraux de la FFR)

### **Montées 2012 -2013 :**

#### *1. - En Honneur :*

Les deux premiers clubs montent en troisième division fédérale si respect des critères et obligations FFR (cf. Rgt Généraux de la FFR).

- De la Promotion à la 2<sup>ème</sup> Série :

Le premier de chaque Poule montera d'une catégorie.

- En 3<sup>ème</sup> série :

Le Champion monte en 2<sup>ème</sup> série

2. Pour les autres montées : il sera tenu compte des variations troisième Division ↔ Honneur.

Descentes 2012 -2013 :

Il sera tenu compte de l'évolution montées et descentes de troisième division pour calculer les descentes par Série.

Le schéma des engagements sera appliqué pour quatre saisons selon l'impact des descentes de troisième Division pour les deux Comités Territoriaux.

Fonctionnement administratif, disciplinaire et règlementaire des différentes compétitions territoriales Transmission à l'AG :

*Les catégories Honneur, ainsi que Réserves Honneur et Promotion d'honneur seront gérées par le Comité de Bourgogne.*

*De première à quatrième Série, catégories gérées par le Comité de Franche-Comté.*

# **ANNEXES**

## PROJET Championnat de Bourgogne - Franche Comté 2011-2012

Dates	Honneur et réserve	Promotion et réserve	1 ère Série	2 ème Série	3/4 ème Série	3 ème Série	4 ème Série
11-sept-11						Deuxième Phase	
18-sept-11	A1	A1	A1	A1			
25-sept-11	A2	A2	A2	A2	A1		
02-oct-11	A3	A3	A3	A3	A2		
09-oct-11	A4	A4	A4	A4	A3		
16-oct-11	détection Moins de 26 Ans						
23-oct-11	FRANCHE COMTE –ALSACE U26						
30-oct-11	A5	A5	A5	A5	A4		
06-nov-11	A6	A6	A6	A6	A5		
13-nov-11	A7	A7	A7	A7	R1		
20-nov-11	A8	A8	A8	A8	R2		
27-nov-11	BOURGOGNE-FRANCHE COMTE U26						
04-déc-11	A9			A9	R3		
11-déc-11	A10	A9	A9	A10	R4		
18-déc-11	A11	R1	R1	A11	R5		
25-déc-11							
01-janv-12							
08-janv-12	ALSACE – BOURGOGNE U26						
15-janv-12	R1			R1			
22-janv-12	R2	R2	R2	R2			
29-janv-12							
05-févr-12	R3			R3			
12-févr-12							
19-févr-12	R4	R3	R3	R4			
26-févr-12	R5			R5			
04-mars-12	R6	R4	R4	R6		A1	A1
11-mars-12	R7	R5	R5	R7		A2	A2
18-mars-12	¼ de Finale des Moins de 26 Ans						
25-mars-12	R8	R6	R6	R8		A3	A3
01-avr-12	R9	R7	R7	R9		R1	R1
08-avr-12							
15-avr-12	R10	R8	R8	R10		R2	R2
22-avr-12	R11	R9	R9	R11		R3	R3
29-avr-12							
05-mai-12	Finales Régionales						

**Pour information : respects des obligations sportives FFR saison 2011/2012**

## 3<sup>ème</sup> Division Fédérale

### Participation obligatoire des autres équipes de l'association

Saison	Ecole de Rugby	Moins de 17 ans	Moins de 19 ans	Moins de 21 ans	Féminines	Réserve Sénior
2010-2011	<input checked="" type="checkbox"/> Y compris moins de 15 ans	<input checked="" type="checkbox"/> ou <input checked="" type="checkbox"/> Equipe à XII ou XV	<input checked="" type="checkbox"/> ou <input checked="" type="checkbox"/> Equipe à XII ou XV	<input checked="" type="checkbox"/> ou <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> Div. Féminine à XII exclusivement	<input checked="" type="checkbox"/> Réserve à XII ou à XV
2011-2012	<input checked="" type="checkbox"/> Y compris moins de 15 ans	<input checked="" type="checkbox"/> ALAMERCERY ou TEULIERE Effectif minimal en rassemblement : 15*	<input checked="" type="checkbox"/> BALANDRADE ou PHILIPONEAU Effectif minimal en rassemblement : 15*			<input checked="" type="checkbox"/> Réserve à XV

\* Possibilité de dérogation dans les catégories « moins de 17 ans » et « moins de 19 ans », sur présentation d'un dossier (fourni par la FFR) faisant apparaître la carte scolaire et la démographie locales (saison 2011-2012).

Equipe appartenant en propre au Club

Equipe pouvant être issue d'un rassemblement

Dès saison 2010-2011

### CONTRÔLE ET SANCTIONS

La FFR contrôle les obligations des associations

En cas de non-application de ces dispositions,  
ART 342.2 « FORFAIT GENERAL » (RETROGRADATION)



## Honneur

### Participation obligatoire des autres équipes de l'association

Saison	Ecole de Rugby	Moins de 17 ans	Moins de 19 ans	Moins de 21 ans	Féminines	Réserve Sénior
2010-2011	<input checked="" type="checkbox"/> Y compris moins de 15 ans	<input checked="" type="checkbox"/> ou <input checked="" type="checkbox"/> Equipe à XII ou XV	<input checked="" type="checkbox"/> ou <input checked="" type="checkbox"/> Equipe à XII ou XV	<input checked="" type="checkbox"/> ou <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> Div. Féminine à XII exclusivement	
2011-2012	<input checked="" type="checkbox"/> Y compris moins de 15 ans	<input checked="" type="checkbox"/> ou <input checked="" type="checkbox"/> Equipe à XII ou XV Effectif minimal en rassemblement : 10	<input checked="" type="checkbox"/> ou <input checked="" type="checkbox"/> Equipe à XII ou XV Effectif minimal en rassemblement : 10			<input checked="" type="checkbox"/> Selon décision du Comité Territorial

Equipe appartenant en propre au Club

Equipe pouvant être issue d'un rassemblement

Dès saison 2010-2011

### CONTRÔLE ET SANCTIONS

Le Comité Territorial contrôle les obligations des associations et transmet une attestation à la FFR.  
La FFR peut en outre effectuer ses propres contrôles.

En cas de non-application de ces dispositions,  
NON QUALIFICATION CHAMPIONNAT DE FRANCE  
NON ACCESSION 3<sup>ème</sup> DIVISION FEDERALE

